

Du CODERPA au CDCA dans la Vienne

Le **CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)** est le nom de ce nouveau dispositif qui remplace désormais le CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) et le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées).

C'est une instance consultative sur les politiques intéressant les personnes âgées (PA) et les personnes handicapées (PH) et relative à l'adaptation de la société au vieillissement, en substitution des deux instances existantes.

Son champ de compétences, ses missions et sa composition sont élargis par rapport aux deux instances qu'il remplace, dans l'objectif de renforcer la participation des usagers et de leurs proches à l'élaboration et au suivi des politiques qui les concernent.

Il est chargé dans le département de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des actions qui concernent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Il est compétent en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs et à la culture.

Les deux formations (PA & PH) sont composées chacune de quatre collègues :

- 1 Un premier collègue représentant des **usagers retraités, personnes âgées ou en situation de handicap**,
- 2 Un deuxième collègue représentant **des institutions**,
- 3 Un troisième collègue représentant **des organismes et professionnels** œuvrant en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap,
- 4 Un **quatrième collègue commun aux deux formations** représentant des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté, ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

ÉDITO

" *En vieillissant on voit mal, mais on voit mieux.* "
Adolphe d'Houdetot (1799 - 1869)

La France compte déjà davantage de personnes de plus de 60 ans que de moins de 20 ans ; tendance qui va s'accroître du fait de l'augmentation de l'espérance de vie : le nombre des plus de 85 ans (1.4 million actuellement) va quasiment quadrupler d'ici 2050. Heureusement, la grande majorité vieillit dans de bonnes conditions. Mais ce n'est pas le cas de tous. Aujourd'hui, 1.2 million de personnes âgées souffrent de perte d'autonomie. Ce chiffre devrait doubler d'ici 2060.

Il n'est pas étonnant que les familles, tout comme les pouvoirs publics promeuvent **le vieillir à domicile**. Par choix bien sûr ou pour des raisons économiques, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap souhaitent passer leurs vieux jours chez elles plutôt que d'intégrer un établissement.

Cette solution, en effet, moins coûteuse, n'épargne pas les conjoints et les enfants, qui s'épuisent en exerçant le rôle d'auxiliaires de vie. Les aidants participent ainsi au financement de la dépendance. La question du vieillissement doit interroger l'ensemble de la société, les aidants méritent mieux que la simple reconnaissance prévue dans la loi.

Le vieillissement, la perte d'autonomie, la mort restent mal vécus dans nos sociétés. Comment mieux prendre en compte ces problématiques ?

84 Établissements spécialisés dans la Vienne accueillent des résidents en perte d'autonomie.

Quel regard avons-nous sur ces structures ?

Ce sont aussi des lieux de vie dans lesquels les familles, les bénévoles, les personnels se dévouent corps et âmes pour le bien-être des résidents. Toute l'année, ils œuvrent pour se mettre en lumière lors de la semaine bleue.

Des dizaines d'animations organisées durant cette semaine par les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) témoignent de cette volonté et de cette capacité de replacer le lien social entre les générations sous l'égide de la fraternité.

La fin de cette année est proche, les membres du **CDCA**, les formations personnes âgées et personnes en situation de handicap vous souhaitent d'excellentes et joyeuses fêtes.

Michel BERNARD, Vice-Président PA
Maryse SICOT-QUINTARD, Vice-Présidente PH

LE-CENTRE, créateur de liens dans le champ de l'aide aux personnes, de l'autonomie et du bien vieillir.



L'association **LE-CENTRE**, créée en 2009 est un lieu ressource innovant et composé d'une **équipe de 8 salariés (chargés de mission, ergothérapeutes...)**. Son objet est en effet de mener toute action de veille, de sensibilisation, d'information, d'animation et de promotion dans le domaine des services à la personne, de l'aide à l'autonomie, du bien vieillir et de la conciliation des temps de vie.

Pour répondre à ses objectifs, **LE-CENTRE** a mis en place différentes actions tant pour les professionnels des services à la personne et de l'aide à domicile que pour les familles, les bénéficiaires de services et les personnes dépendantes. Parmi elles, **2 actions** peuvent retenir l'attention :

1 L'intermédiation de services

- **Mettre en relation les particuliers et les organismes de services à la personne** (il en existe plus de 200 dans la Vienne) pouvant répondre à la demande en fonction de l'activité recherchée, du financement, du mode d'intervention, de la zone géographique.
- **Mettre en relation les travailleurs sociaux et les organismes de services** pouvant répondre à la demande en fonction de l'activité recherchée, du financement, du mode d'intervention, de la zone géographique, des conventions, de l'agrément/autorisation/habilitation.
- **Livrer une information fiable et vérifiée** sur les sujets suivants : utilisation du CESU déclaratif, du CESU préfinancé ; financements existants (APA-CAF-AH-Mutuelles-Caisses de retraite...) ; avantages fiscaux liés aux services à la personne ; droit du travail dans le secteur des services à la personne ; aides techniques et financements afférents ; informations sur le secteur en général : création d'entreprise, cadre légal.

2 L'espace Autonomie

LE-CENTRE a mis sur pied depuis juin 2017 un lieu physique d'information, de conseil et de démonstration des aides techniques et technologiques, dédié à la prévention des risques professionnels et au maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap. Cet espace unique dans la Vienne permet de :

- **Informé et conseiller gratuitement par des ergothérapeutes qualifiés** les seniors et personnes en situation de handicap sur les aides techniques disponibles.
- **Renforcer l'offre de prévention** au bénéfice des personnes vieillissantes et en situation de handicap vivant à domicile pour favoriser le bien vieillir.
- **Retarder ou limiter la perte d'autonomie.**
- **Faciliter le travail des aidants naturels et professionnels.**
- **Diminuer, pour les aides à domicile les risques professionnels** par l'information et la formation à la bonne utilisation des aides techniques.

Par-delà ces 2 activités, **LE-CENTRE** se mobilise quotidiennement pour apporter un appui aux structures d'aide à domicile pour améliorer la qualité de leurs prestations.

Association à but non lucratif, **LE-CENTRE** est soutenu dans ses activités par un très grand nombre d'acteurs publics, de caisses de retraite et de fondations (ce qui lui confère une large légitimité et la garantie d'action désintéressée au profit de l'ensemble des habitants du département).

David Hamelin,
Directeur du CENTRE



LE-CENTRE, créateur de liens
18 Boulevard Jeanne d'Arc
86000 Poitiers

05 49 61 64 65
(prix d'un appel local)



accueil@le-centre.pro

Prévention des chutes : chuter n'est ni normal, ni une fatalité !

Un tiers des personnes âgées de plus de 65 ans et la moitié des personnes de plus de 80 ans vivant à domicile tombent au moins une fois par an ; soit un total de 450 000 chutes selon l'Institut de veille sanitaire.

Si, tous âges confondus, les chutes sont la première cause de décès par accident, elles peuvent aussi avoir de graves conséquences sur la santé (fractures, lésions...) et accélérer la perte d'autonomie tant redoutée.

Ainsi, dans le cadre du guichet intégré initié par le dispositif MAIA, un groupe de travail s'est constitué, réunissant des acteurs hospitaliers et libéraux, des professionnels du domicile et des représentants d'usagers. Nous essayons de trouver ensemble des solutions pour mieux organiser l'accompagnement et le parcours des personnes âgées chutant même si l'important est de prévenir.

En effet, plus on agit tôt, plus on a de chance d'éviter la chute !



Élaboration d'une évaluation pluriprofessionnelle des risques de chute

Pour bien conseiller et prévenir, il faut déjà évaluer de manière complète tous les risques potentiels : fragilité musculaire, médication importante, encombrement ou inadaptation du logement... Ce travail se fera en mobilisant l'ensemble des professionnels qui sont autour des personnes âgées (médecin traitant, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, aide à domicile...) et nous permettra aussi de mieux orienter vers les ressources adaptées pour enrayer ces risques !



Élaboration d'un répertoire des ressources

Pour ce qui est de la prévention : aménagement de l'habitat, activité sportive et physique adaptée, ateliers équilibre, bonne alimentation, "apprendre à se relever" ...
Mais aussi les ressources que l'on peut solliciter après avoir chuté : consultations spécialisées à l'hôpital, kinésithérapie, sport adapté...



Sensibilisation des personnes âgées et des professionnels qui les entourent (et en premier lieu le médecin traitant) aux risques de chute ainsi qu'à leurs conséquences encore trop souvent sous-estimées. Nécessité pour la personne âgée et son entourage au sens large, de signaler la première chute pour la mise en place d'un accompagnement adapté afin d'éviter la répétition.



Les professionnels sont à l'écoute sur ces sujets et les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sont également présents sur tout le département pour renseigner et orienter les personnes de plus de 60 ans. **Vienne Infos Sociales (05 49 45 97 77)** peut vous communiquer les coordonnées du CLIC de votre lieu de résidence.

Elise Perret Pilote MAIA Nord Vienne

SOLiHA VIENNE, Solidaire pour l'habitat

Suite à la fusion de la Fédération du Premier Réseau Associatif au Service de l'Habitat en France (PACT) et de la Fédération Nationale Habitat & Développement le 20 mai 2015, Vienne Habitat a adhéré au mouvement national "SOLiHA, Solidaires pour l'habitat" et est devenue " **SOLiHA Vienne** ".

Partenaire des principaux acteurs du logement dans le département (ANAH, ADIL, Département, caisses de retraite, Région ...), l'association intervient auprès du grand public dans le but d'assurer l'accès durable au logement et l'amélioration de l'habitat.

À ce titre, elle assure 3 missions :

- 1 La réhabilitation accompagnée, pour lutter contre la précarité énergétique et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap.
- 2 L'accompagnement des ménages en difficulté, pour leur permettre un maintien ou un accès durable dans le logement.
- 3 La production d'habitat d'insertion, pour favoriser l'accès au logement des personnes et des familles les plus démunies.

Deux catégories de publics peuvent bénéficier de l'aide de SOLiHA Vienne : **les propriétaires occupants aux revenus modestes et les propriétaires bailleurs, à condition de pratiquer un loyer réglementé.** À cet égard, l'association peut notamment apporter des conseils pour la réalisation de travaux, au niveau administratif et technique, et l'obtention de subventions.

En plus de venir en aide aux particuliers, **SOLiHA Vienne** est également missionnée pour accompagner les collectivités locales confrontées à des enjeux d'équilibres sociaux, urbains et de développement (paupérisation, désertification de communes rurales ...). À ce titre, celle-ci propose un accompagnement public destiné à éviter leur glissement dans des spirales de dégradation, et à améliorer les conditions de vie de populations concernées.

Chiffres clefs du mouvement national SOLiHA en 2016 :

- **47 500 ménages accompagnés** dans leur projet de réhabilitation. Parmi eux, 25 000 ont été aidés pour sortir de la précarité énergétique et 21 000 pour mieux vivre à domicile (personnes âgées et/ou en situation de handicap).
- **25 000 ménages** ont bénéficié d'un accompagnement social et/ou d'un relogement.
- **259 logements d'insertion créés.**

Stationnement

Les bénéficiaires de l'APA classés en GIR 1 et 2, dans la continuité de la simplification prévue par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, pourront se voir attribuer **la CMI - Invalidité et Stationnement à titre définitif** par le Président du Département de la Vienne sans intervention de la CDAPH, ni de la MDPH et sur la seule base de la notification de leur classement en GIR 1 ou 2.

L'article 107 de la loi pour une République numérique va plus loin en permettant au Président du Département de délivrer la CMI - Priorité et stationnement aux demandeurs et bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au vu de l'appréciation de l'équipe médico-sociale (service du Département) qui examine la demande d'APA.

Don d'organes

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le CDCA a organisé une conférence sur le don d'organes et de tissus humains animée par le professeur Gil avec la participation de l'association France Adot présidée par **Madame Delannoy**.

Elle a permis à une **quarantaine de personnes présentes** de s'informer et de prendre conscience de l'acte du don d'un ou plusieurs organes, de tissus humains, dans des circonstances qui sont toujours douloureuses pour les familles.

Les personnes greffées nous ont fait part du bouleversement ressenti dans leur corps et dans leur tête.

Nous tenons à remercier **le professeur Gil et Madame Delannoy** pour leur intervention.

Anne-Marie Barraud,
membre du CDCA.